

Notre code de bonne pratique, de déontologie et d'éthique

En tant que spécialiste amiante (sur terrain lors des inventaires amiante ou au sein de notre laboratoire), nous avons le devoir d'être irréprochable sur les points suivants :

- Intégrité et honnêteté pour l'ensemble de nos prestations.
- Ethique professionnelle et objectivité : nos rapports d'inventaire ou d'analyse en laboratoire reflètent la réalité.
- Impartialité : en tant que consultant, nous n'avons aucun parti pris en cas d'inspection ou analyse dans le cadre de la gestion d'un conflit.
- Qualité : les rapports sont relus et approuvés par les personnes les plus expérimentées de l'équipe. Contrôle interne de la qualité des inventaires. Contrôle interne et externe des analyses amiante en laboratoire.
- Formation continue : Partage entre tous les membres de l'équipe en cas de nouvelle application amiante détectée.
En tant que centre de formation agréé par la région Wallonne pour la formation des travailleurs aux risques liés à l'amiante, nous avons formé l'ensemble de notre personnel (personnel technique et administratif). Cela nous permet d'avoir du personnel compétent qui maîtrise le sujet. Cette formation de 8h a une valeur légale.
- Confidentialité des résultats : nous ne transmettons jamais nos rapports à un tiers sans l'accord écrit de nos clients

Grégory Bayeul
Gérant

